



CMAE



UA



PNUE

Distr. : générale
10 mai 2010

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Treizième session

Bamako, 21 – 25 juin 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Examen du rapport sur la suite donnée aux décisions de la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Rapport du secrétariat pour la période allant de juillet 2008 à juin 2010

Introduction

A. Création, mandat, activités et arrangements institutionnels de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

1. C'est en décembre 1985 que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a été créée, à l'issue d'une conférence des ministres africains de l'environnement tenue au Caire. Cette conférence avait pour mandat d'engager une action de sensibilisation en vue de la protection de l'environnement en Afrique, de veiller à ce que les besoins humains essentiels soient satisfaits de manière adéquate et durable, de veiller à la réalisation du développement social et économique à tous les niveaux et de veiller à ce que les activités et pratiques agricoles assurent la sécurité alimentaire de la région.
2. La CMAE a régulièrement fourni des orientations pour la tenue des principales manifestations relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement. Elle a dirigé le processus pour l'établissement du plan d'action de l'initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et a encouragé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à élaborer un rapport régional détaillé sur l'état de l'environnement en Afrique, intitulé *L'Avenir de l'environnement en Afrique*. En outre, la CMAE a réussi à faciliter la révision de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger) de 1968. Des mesures ont été prises pour renforcer les liens entre la CMAE et les deux conventions régionales sur le milieu marin et côtier, soit la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi)¹ et la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan).

* UNEP/AMCEN/13/1.

¹ La Convention de Nairobi a été amendée depuis. Elle est maintenant connue sous le nom de Convention amendée de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de l'Océan Indien occidental.

3. La CMAE a continué de prêter une attention particulière à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement élaborés à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Planète Terre), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, telles que la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto y relatif (Conventions de Rio).
4. Les sessions ordinaires se tiennent tous les deux ans dans diverses localités africaines. Les réunions sont parrainées par les partenaires du développement, le PNUE et les États africains. Le Bureau régional pour l'Afrique du PNUE assure le secrétariat de la CMAE.
5. Depuis la première session de la CMAE, un certain nombre de programmes et d'initiatives ont été mis sur pied pour faciliter la mise en œuvre efficace de son mandat relatif à la protection de l'environnement en Afrique. Il convient, en particulier, de noter l'élaboration du plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD et la publication du rapport de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique*. En outre, les décisions adoptées au cours des diverses réunions de la CMAE ont été exécutées avec succès, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires à cette fin.
6. Le présent rapport fournit des informations sur la suite donnée aux décisions adoptées par la CMAE à sa douzième session; la mise en œuvre de son programme de travail pendant l'exercice biennal; et les activités de suivi demandées par la CMAE aux réunions officielles convoquées par le Président pendant la période intersessions.

I. Suite donnée aux décisions adoptées à la douzième session

7. Les huit décisions adoptées par la CMAE à sa douzième session portent sur les thèmes suivants :
 - a) Mise en œuvre du plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD;
 - b) Changements climatiques :
 - i) Préparatifs de l'Afrique pour la formulation d'une position commune de négociation sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012;
 - ii) Cadre global des programmes africains sur les changements climatiques;
 - c) Statuts de la CMAE;
 - d) État et utilisation du Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE;
 - e) Gestion des produits chimiques et des déchets dangereux;
 - f) Éducation en matière d'environnement et apprentissage étayé par la technologie;
 - g) Journée africaine de l'environnement;
 - h) Rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et Réseau africain d'information sur l'environnement.

A. Décision 1 : Mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

8. Le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD a été établi au niveau continental. Les six domaines d'activité suivants ont été sélectionnés dans le cadre de processus consultatifs et participatifs : la lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification; la protection des terres humides de l'Afrique; la prévention; le contrôle et la gestion des espèces exotiques envahissantes; la conservation et l'utilisation durable des ressources marines, côtières et d'eau douce; la lutte contre les changements climatiques en Afrique; la conservation et la gestion transfrontière des ressources naturelles.
9. Les questions intersectorielles figurant dans le Plan d'action comprennent : la santé et l'environnement; le transfert de technologies écologiquement rationnelles; l'évaluation des catastrophes naturelles et du système d'alerte rapide y afférent; et le répertoire sur l'environnement du NEPAD.

10. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative, des plans d'action sous-régionaux pour l'environnement de l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe et des plans d'action nationaux pour l'environnement dans cinq pays pilotes – le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, la Jamahiriya arabe libyenne et le Mozambique – ont été établis.

11. La Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (anciennement, le secrétariat du NEPAD) et la CMAE mettent chacun en œuvre certains aspects du plan d'action. La CMAE est chargée de l'exécution du programme de travail et des décisions pertinentes, qui font partie intégrante du Plan d'action. À cet égard, le programme de travail de la CMAE pour l'exercice biennal a été principalement axé sur les domaines d'activité figurant dans le Plan d'action ainsi que sur les questions de politique générale et la sensibilisation.

12. Les trois parties prenantes mentionnées plus haut ont lancé un processus pour l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action. Ce processus comprend l'établissement d'un bilan détaillé, un travail d'analyse, l'élaboration de documents pertinents et de recommandations, des réunions consultatives pour les parties prenantes et la création d'une plateforme de partenariat. L'examen a commencé en avril 2010. Il devrait se terminer en juillet 2010 à la suite du lancement d'une plateforme de partenariat. Le rapport sur l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action sera distribué aux États membres.

13. À sa douzième session, la CMAE a effectué un changement de cap important en décidant de se concentrer principalement sur les changements climatiques, un des six domaines d'activité du Plan d'action, pour l'exercice biennal allant de juillet 2008 à juin 2010. Des réalisations significatives ont été accomplies en ce qui concerne l'exécution de l'initiative de la CMAE sur les changements climatiques. Elles sont exposées avec plus de précisions ci-dessous.

B. Décision 2 : Changements climatiques

14. À sa douzième session, la CMAE a adopté la décision 2 sur les changements climatiques. Cette décision est divisée en deux parties : la première partie porte sur les préparatifs de l'Afrique pour la formulation d'une position commune de négociation sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012; la seconde partie traite d'un cadre global des programmes africains sur les changements climatiques.

15. Le nouvel axe de la CMAE concernant son travail sur les changements climatiques en Afrique a été initié pour donner suite à la douzième session. Au cours de cette session, les ministres ont souligné l'importance de la décision et des résultats de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la troisième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenues à Bali (Indonésie) en décembre 2007, en particulier l'accord sur le Plan d'action de Bali, qui a établi l'année 2009 comme date limite des négociations sur le renforcement du régime climatique pour l'après 2012.

16. Les objectifs des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique sont les suivants :

- a) Soutenir les efforts pour mener à bien le processus continental visant à définir une position de négociation commune sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012;
- b) Fournir un cadre de discussion et convenir d'une vision et d'une position communes de l'Afrique pour lutter contre les changements climatiques et instaurer un développement durable;
- c) Collaborer avec la communauté internationale pour trouver des solutions aux défis posés par les changements climatiques;
- d) Définir le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques et des programmes sous-régionaux connexes sur les changements climatiques.

1. Préparatifs de l'Afrique pour la formulation d'une position commune de négociation sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012

17. Les réalisations suivantes ont été accomplies en ce qui concerne les préparatifs de l'Afrique pour la formulation d'une position commune de négociation sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012 :

- a) Les pays africains sont parvenus à une position commune de négociation qui a été adoptée aux plus hauts niveaux politiques;
- b) Les pays africains ont défini, peaufiné et spécifié leurs positions nationales et régionales durant les négociations sur les changements climatiques planétaires ayant abouti au sommet sur les changements climatiques tenu à Copenhague en décembre 2009;
- c) Les pays africains ont fait des déclarations de politique générale à des réunions régionales et mondiales, y compris celles tenues sous les auspices de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui ont généralement intégré leurs positions nationales et régionales convenues dans le cadre des diverses consultations organisées par la CMAE et d'autres;
- d) Les pays africains ont généralement exprimé une vision commune sur la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

18. À cet égard, la CMAE a organisé des réunions consultatives régionales à l'intention des responsables politiques et des décideurs ainsi que des négociateurs africains et a aidé les négociateurs à renforcer la mise au point, entre autres, d'une position de négociation commune de l'Afrique et à consolider les capacités des négociateurs, sur demande, dans des domaines pertinents. Des consultations régionales ont été tenues à Accra (août 2008), à Alger (novembre 2008), à Poznan (décembre 2008), à Bonn (mars 2009), à Nairobi (mai 2009), à Addis-Abeba (octobre 2009), à Copenhague (décembre 2009) et à Nairobi (mars 2010). En outre, le secrétariat a accompagné les négociateurs africains à d'autres réunions sur les changements climatiques tenues à Bonn (août 2009), à Bangkok (septembre – octobre 2009) et à Barcelone (novembre 2009), leur fournissant des conseils politiques et juridiques en temps réel.

19. De la réunion sur les changements climatiques tenue à Bonn en mars 2009 jusqu'au sommet de Copenhague tenu en décembre 2009, la CMAE a donné des conseils politiques et juridiques aux négociateurs et représentants gouvernementaux de l'Afrique à toutes les réunions mondiales sur les changements climatiques. La CMAE leur a également fourni des fiches d'information et des notes politiques et techniques. Par exemple, l'examen et l'analyse du texte de négociation du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, à la lumière des circonstances particulières de l'Afrique (AMCEN/13/Ref/1), se sont révélés utiles pour les experts africains pendant la dernière partie des négociations sur les changements climatiques en 2009. Une version actualisée et révisée de ce document a été rendue disponible comme document de référence à la présente session.

20. Le soutien fourni aux négociateurs africains par la CMAE devrait se poursuivre jusqu'à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la sixième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, prévues à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010.

21. Afin de garantir l'intégration des considérations relatives à la parité hommes-femmes dans les négociations, la CMAE a mis sur pied un groupe sur la parité hommes-femmes au sein des négociateurs africains. Ce groupe a joué un rôle déterminant dans la prise en compte des questions relatives à la parité hommes-femmes dans la position de négociation commune de l'Afrique qui a été présentée à Copenhague. Il convient également de souligner le travail de collaboration entrepris avec quelques organisations de la société civile en Afrique. Des représentants de la jeunesse ont été parrainés de manière à pouvoir assister à certaines réunions clés sur les changements climatiques, y compris le sommet de Copenhague.

22. Dans le cadre de la mise en œuvre de la première partie de la décision sur les changements climatiques, quelques réunions régionales importantes sur les changements climatiques ont été tenues par la CMAE entre mai 2009 et juin 2010. Ces réunions comprennent la session extraordinaire sur les changements climatiques tenue à Nairobi en mai 2009; la deuxième réunion extraordinaire sur les changements climatiques tenue à Copenhague en décembre 2009; la première réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques tenue à Nairobi en mai 2009; la deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques tenue à Addis-Abeba en octobre 2009; la réunion des négociateurs africains organisée conjointement par l'Union africaine et la CMAE, tenue à Nairobi en mars 2010; et la troisième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques prévue à Bamako en juin 2010. Un compte-rendu de certaines de ces réunions est présenté au chapitre II du présent rapport.

2. Cadre global des programmes africains sur les changements climatiques

23. Comme indiqué plus haut, la seconde partie de la décision sur les changements climatiques porte sur l'établissement d'un cadre global des programmes sur les changements climatiques en Afrique et de cadres connexes de programmes sous-régionaux sur les changements climatiques sous les auspices de la CMAE et des communautés économiques régionales. Les résultats suivants ont été atteints à cet égard :

- a) Le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques a été mis au point et sera présenté à la présente réunion en vue de son adoption;
- b) Des cadres de programmes sous-régionaux sur les changements climatiques pour l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe ont été élaborés et seront présentés à la présente réunion en vue de leur approbation;
- c) Une ébauche conceptuelle d'un cadre de programmes sur les changements climatiques pour l'Afrique de l'Ouest est en cours d'élaboration;
- d) Des déclarations d'experts sur la lutte contre les changements climatiques dans chaque sous-région ont été formulées.

24. De manière indépendante, l'Afrique de l'Ouest a établi une évaluation de la vulnérabilité et un plan d'action connexe pour la sous-région. Cette évaluation et ce plan sont pris en compte dans la mise au point du cadre de programmes sous-régionaux sur les changements climatiques pour l'Afrique de l'Ouest.

25. Des cadres de programmes sous-régionaux sur les changements climatiques ont déjà été établis pour l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe. Ils ont été établis principalement au moyen d'études documentaires comprenant une cartographie des programmes, des projets et des initiatives dans la région; une identification des lacunes; une analyse de ces lacunes; la formulation de recommandations; et la mise au point du cadre. Les résultats de ces études ont été examinés aux réunions consultatives sous-régionales tenues à Kigali (pour l'Afrique de l'Est) et à Addis-Abeba (pour l'Afrique centrale) en août et en octobre 2009, respectivement. Des réunions semblables ont été tenues pour l'Afrique du Nord et l'Afrique australe à Nairobi en mars 2010.

26. Le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques s'appuie sur une étude à l'échelle de l'Afrique et sur les cadres sous-régionaux. À sa troisième réunion, prévue immédiatement avant la présente réunion, le Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques examinera le projet de cadre global afin de présenter ce cadre à la présente réunion en vue de son adoption.

27. Le secrétariat travaille de façon étroite avec le spécialiste des questions de parité hommes-femmes du PNUE et d'autres pour assurer la prise en compte des considérations de parité hommes-femmes dans l'élaboration des cadres des programmes sur les changements climatiques et dans la réalisation d'autres activités importantes sur les changements climatiques et les questions connexes. Par exemple, un exposé sur la parité hommes-femmes et les changements climatiques a été présenté à toutes les réunions consultatives sous-régionales; en outre, des spécialistes de la question de la parité hommes-femmes ont été invités à participer aux séances des groupes de travail à ces réunions.

28. Il y a lieu de rappeler que les déclarations faites à la douzième session et à la session extraordinaire sur les changements climatiques ont demandé la participation des femmes et des jeunes à l'élaboration de stratégies sur les changements climatiques, en particulier sur le plan de la sensibilisation et du renforcement des capacités ainsi que de la prise en compte de la parité hommes-femmes dans l'ensemble des programmes et des stratégies sur l'environnement. Les déclarations ont également pris acte de la vulnérabilité des femmes et des enfants aux impacts des changements climatiques et de leurs besoins relatifs à des mesures d'adaptation et d'atténuation.

29. Deux approches principales ont été adoptées pour traiter des liens entre la parité hommes-femmes et les changements climatiques dans une perspective africaine. La parité hommes-femmes et les changements climatiques ont été discutés lors de consultations sous-régionales ainsi que la capacité des diverses parties prenantes à intégrer la parité hommes-femmes dans les politiques et les plans sur les changements climatiques à l'échelle nationale. Par exemple, en octobre 2009, le PNUE, de concert avec les partenaires de l'Alliance mondiale femmes et climat – le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement et l'Union internationale pour la conservation de la nature – a dirigé un atelier de formation des formateurs parallèlement à la deuxième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements

climatiques. La première séance d'orientation à l'intention des parties prenantes (y compris des représentants d'organisations non gouvernementales, de l'Organisation des Nations Unies et des gouvernements) a été tenue du 15 au 17 octobre 2009; des représentants de 22 pays africains y ont participé. Par la suite, les représentants, les négociateurs africains et les hauts responsables des gouvernements ont participé à une séance d'orientation d'un jour sur la parité hommes-femmes et les changements climatiques le 18 octobre 2009.

30. Les travaux sur la parité hommes-femmes et les changements climatiques devraient se poursuivre pendant le prochain exercice biennal pour fournir un renforcement des capacités aux négociateurs, aux experts, aux représentants gouvernementaux et à d'autres en tant que partie intégrante de l'exécution des activités de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique.

C. Décision 3 : Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

31. À sa huitième session, la CMAE a décidé de procéder à sa restructuration institutionnelle de façon à disposer d'un Bureau géographiquement équilibré, d'un Comité intersessions et d'un Comité technique interinstitutions, chargeant le secrétariat de réviser les statuts de la Conférence de manière à intégrer ces modifications institutionnelles. Le document UNEP/AMCEN/EGM/9/2/Add.1, dans lequel figurent des propositions en vue de modifications semblables, a été examiné à la neuvième session. Toutefois, l'issue des débats s'y rapportant n'a pas été concluante. Néanmoins, les activités de la CMAE ont été modifiées pour prendre en compte une vision et une stratégie nouvelles pour la CMAE dans le contexte des nouvelles initiatives africaines. Un nouvel examen des statuts de la CMAE s'est ainsi avéré nécessaire.

32. À sa neuvième session, la CMAE a adopté la Déclaration de Kampala sur l'environnement au service du développement, qui fournit des orientations sur de nombreuses questions concernant l'exécution efficace du programme de travail dans le cadre des nouvelles initiatives africaines et des défis posés par le nouvel ordre économique mondial. La CMAE a chargé le secrétariat de réviser les statuts de la CMAE, étant entendu que le secrétariat entamerait un processus menant à de nouvelles consultations intergouvernementales, compte tenu de la nécessité de suivre de près l'évolution des initiatives de l'Union africaine et du NEPAD.

33. Dans sa décision 3, adoptée à sa dixième session tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) en juin 2004, la CMAE a noté avec satisfaction les efforts déployés par le secrétariat pour faciliter la mise au point du document sur les statuts révisés. Notant le nombre restreint de pays ayant présenté des observations sur le projet de statuts, la décision a demandé au secrétariat de distribuer dans les plus brefs délais le projet de statuts révisés à tous les pays, en anglais et en français, afin qu'ils puissent l'examiner et faire part de leurs observations.

34. À ses onzième et douzième sessions, la CMAE a décidé de différer les débats sur les statuts jusqu'à ce que l'on connaisse avec plus de clarté l'issue des remaniements structurels de l'Union africaine relatifs à ses Comités techniques spécialisés. La CMAE fait maintenant partie du Comité technique spécialisé chargé de l'agriculture, l'économie rurale, l'eau et l'environnement. La décision par laquelle l'Union africaine a décidé d'intégrer la CMAE dans les structures des Comités techniques spécialisés figure à l'Annexe II du présent document.

D. Décision 4 : État et utilisation du Fonds général d'affectation spéciale

35. Conformément à la décision 4 sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale adoptée par la CMAE à sa douzième session, le secrétariat a déployé tous ses efforts pour mobiliser des ressources et établir des partenariats pour donner suite aux décisions de la douzième session et mettre en œuvre le programme de travail pour l'exercice biennal 2009 – 2010. Grâce à ces efforts, les travaux sur les changements climatiques ont été entrepris de manière efficace. Toutefois, la mise en œuvre du programme de travail de la CMAE continue d'être freinée par des contraintes financières.

36. Le Danemark a été le principal bailleur de fonds de l'initiative sur les changements climatiques, appuyé notamment par la Banque africaine de développement, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (grâce à des fonds fournis par la Norvège), la Fondation Mo Ibrahim (par l'entremise de la Banque mondiale), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU (grâce à des fonds fournis par le Département britannique du développement international), le PNUE et le Fonds mondial pour la nature.

37. L'exécution d'un grand nombre d'activités de la CMAE concernant ses décisions et son programme de travail a été réalisée par le PNUE en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole (FIPA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le PNUD, la CEA, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

38. D'autres parties prenantes ayant pris part au processus comprennent l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles de l'Organisation des Nations Unies, en plus de la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les communautés économiques régionales et un certain nombre d'autres institutions et organisations telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Observatoire du Sahara et du Sahel et le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar).

39. Un rapport sur les contributions au Fonds général d'affectation spéciale, leur renforcement et leur utilisation est paru sous la cote UNEP/AMCEN/13/5.

E. Décision 5 : Gestion des produits chimiques et des déchets dangereux

40. Dans sa décision 5 relative à la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux, la CMAE a pris acte, entre autres, de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

41. L'intégration d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus nationaux de planification du développement pour appuyer le développement durable dans les pays en développement et les pays à économie en transition a été reconnue comme une priorité dans l'Approche stratégique. Pour appuyer ce domaine prioritaire, et faciliter et garantir des ressources financières en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition, le PNUD et le PNUE ont établi une initiative de partenariat pour l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus de planification du développement. Le partenariat vise à fournir une base pour obtenir le soutien de partenaires multilatéraux et bilatéraux dans le développement des capacités nationales pour la gestion rationnelle des produits chimiques. En Afrique, le partenariat est exécuté avec le Libéria, la Mauritanie, Maurice, l'Ouganda et la Zambie. Des activités en Ouganda et en Zambie sont sur le point de se terminer avec succès.

42. Environ 234 propositions de projet ont été présentées au secrétariat de l'Approche stratégique dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide au cours des huit premiers cycles de demandes. À la suite de l'examen minutieux des propositions de projet par le secrétariat pour déterminer leur exhaustivité et leur recevabilité, 193 propositions de projet ont été évaluées par le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale. Le Comité a approuvé 100 projets, représentant un financement total d'environ 20 265 064 dollars; en outre, il a recommandé la poursuite de l'élaboration de 63 projets à soumettre de nouveau. Les projets approuvés sont en cours d'exécution par 90 gouvernements et 10 organisations de la société civile; ils comportent des activités dans 89 pays, y compris 42 pays moins avancés et petits États insulaires en développement. En Afrique, 34 pays prennent part aux projets des gouvernements et de la société civile.

43. L'Afrique a été active dans la présentation de propositions de projet au Programme de démarrage rapide et à son Fonds d'affectation spéciale. Parmi les 173 propositions de projet présentées par des gouvernements et les 61 propositions de projet présentées par la société civile, 67 et 23, respectivement, provenaient de l'Afrique. Le Programme fournit des ressources financières à 38 projets administrés par des gouvernements et 5 projets pilotés par la société civile en Afrique.

44. Les projets approuvés portent sur des activités initiales de mise en œuvre relatives à l'élaboration ou à la mise à jour de profils nationaux de gestion des produits chimiques et à l'établissement de programmes nationaux intégrés de gestion rationnelle des produits chimiques; le renforcement des capacités pour le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et des produits chimiques dans le cadre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; l'élaboration d'un système généralisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques; la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; et le renforcement de la gestion sans danger des pesticides

utilisés en santé publique. La région a reçu environ 7,8 millions de dollars sur un financement total de 20,2 millions de dollars après le huitième cycle de demandes au Fonds d'affectation spéciale en mars 2010.

45. Le secrétariat de l'Approche stratégique et le Services des substances chimiques de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE ont organisé la troisième réunion régionale africaine sur l'Approche stratégique à Abidjan en janvier 2010. La réunion visait entre autres à : fournir une instance à l'intention des parties prenantes régionales à l'Approche stratégique pour examiner les résultats de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques; identifier les priorités pour le suivi en Afrique; étudier les questions thématiques ayant une importance particulière pour la région, telles que le trafic illicite, les nouvelles questions de politique générale (y compris les déchets électroniques) et le renforcement des liens avec le secteur de la santé; procéder aux préparatifs en vue de la dix-huitième session de la Commission du développement durable et de l'examen des produits chimiques qu'elle entreprendra à cette occasion; et examiner les travaux du Groupe africain restreint réalisés jusqu'ici et fournir des orientations supplémentaires au groupe pendant ses travaux intersessions parallèles à la réunion régionale.

46. Parmi les résultats principaux de la réunion figurent : des projets de recommandation dans le domaine de la nanotechnologie, des déchets électroniques et du trafic illicite; un mandat révisé (inclusion d'un membre du Bureau de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques; réunion annuelle). De plus amples informations sur la réunion se trouvent à l'adresse <http://www.saicm.org/index.php?ql=fc&pageid=6>.

47. La contribution de l'Afrique à la Commission du développement durable lors de sa dix-huitième session a été mise au point à la réunion d'application régionale tenue à Addis-Abeba en octobre 2009 sous les auspices de la CEA. La réunion a servi d'instance préparatoire pour l'examen des groupes thématiques que la Commission du développement durable entreprendra au cours de ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, prévues en 2010 et 2011, respectivement. Ces groupes thématiques sont : le transport, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'exploitation minière, et la consommation et la production durables (y compris un cadre décennal de programmes).

F. Décision 6 : Éducation en matière d'environnement et apprentissage étayé par la technologie

48. Dans sa décision 6 relative à l'éducation en matière d'environnement et à l'apprentissage étayé par la technologie, la CMAE a demandé, entre autres, l'élaboration d'un plan d'action pour l'apprentissage étayé par la technologie. Au paragraphe f) de sa décision, la CMAE a également demandé aux gouvernements exécutant les plans d'action pilotes de lui présenter un rapport intérimaire à la présente session et un rapport définitif à sa quatorzième session sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces plans.

49. Un rapport provisoire est paru sous la cote UNEP/AMCEN/13/INF/2. L'éducation en matière d'environnement et les composantes sur l'apprentissage en ligne de la décision sont décrites dans des sections distinctes (3 et 4, respectivement). D'autres sections examinent les deux aspects de manière globale. Dans l'ensemble, des progrès significatifs ont été accomplis pendant la période intersessions. Un certain nombre de partenariats stratégiques ont été créés et quelques progrès ont été réalisés dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Une étude importante a été réalisée sur la situation de l'éducation en matière d'environnement et l'apprentissage étayé par la technologie.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16275

